Chevry-Cossigny, le 19 janvier 2022

A l'attention des membres du Conseil municipal

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021

.

Ouverture de la séance : 20 h 30

- **Présents :** Jonathan WOFSY, Véronique GONZAGUE, Thierry PRUVOT, Anne FRANCOUAL, Alexandre CHEVALIER, Franck GRASSELER, Oriana LABRUYERE, Rosa MARQUES, Sonia PAUCHET, Marc LOPES, Céline PERNET, Mickaël LETURGIE, Aurélia CAVANNA, Manon ANGLADA, Alice NOGUERO, Yannick MORIN, Véronique MAS, Christophe BARBIER

➢ ***Soit : 18 présents (Quorum à 9)***

- **Absents ayant donné pouvoir :** Samia GUESMI (pouvoir à Thierry PRUVOT), Pascale PRUNET (pouvoir à Céline PERNET), Christian MAZIN (pouvoir à Franck GRASSELER), Marine CIONI-RUYSSAERT (pouvoir à Anne FRANCOUAL), Yohann VALENTI (pouvoir à Franck GRASSELER), Sébastien PINGANAUD (pouvoir à Yannick MORIN), Alain QUERE (pouvoir à Yannick MORIN), Joëlle GUERTON (pouvoir à Alice NOGUERO),

➢ ***Soit : 8 pouvoirs à l ouverture de séance***

- **Absent :** Jordan LECAPLAIN

- **Secrétaire de séance :** Anne FRANCOUAL

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

M. Le Maire : précise que la modification demandée par mail par Monsieur Pinganaud au sujet de son intervention pour la délibération 2021/086 a été corrigée, qu'une coquille s'est glissée dans la délibération 2021/090 (un copier/coller qui n'a pas lieu d'être) et que cette dernière a également été modifiée.
Mme Mas : explique qu'à propos de son intervention au sujet de la délibération 2021/086, il faut écrire « travaux qui auraient dû être majoritairement pris en charge par le P.U.P. »
M. Le Maire : confirme que toutes les modifications seront prises en compte.

VOTE :
26 « pour »
Le Procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre est adopté à l'unanimité

DELIBERATION DCM 2021/097
DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été présenté la décision modificative n°2 du budget communal.
Depuis, le trésor public impose de faire apparaitre la totalité des écritures comptables dès lors qu'il s'agit d'un refinancement d'emprunt.
En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative n°3.

Mme Mas : confirme qu'il n'y a pas de problème sur l'écriture proposée mais souhaite expliquer pourquoi « Alternative

2020 » continuera de voter contre cette demande, car son groupe est contre le principe de refinancement tel qu'il a été proposé par la Majorité.
M. Le Maire : en prend bonne note et précise que c'est vraiment une régularisation demandée par le Trésor public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération 2020/004 portant élection de Monsieur le Maire, Monsieur WOFSY Jonathan,
Vu la délibération 2020/07 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal,
Vu la délibération 2021/007 portant vote du budget communal,
Vu la délibération 2021/058 portant vote de la DM n°1 du budget communal,
Vu la délibération 2021/089 portant vote de la DM n°2 du budget communal,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, selon la présentation ci-après :

Désignations	*Dépenses*		*Recettes*	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
611 – Prestations de services	94336.75			
617 – Etudes et recherches	3510			
6541 – Créances admises en non valeur		2530		
6542 – Créances éteintes		980		
66111 – Intérêts réglés à l'échéance		69336.75		
042 – Autres charges financières (compte 6688)		200000.01		
042 – Dotation aux amts des charges financières à répartir (compte 6862)		25000		
042 – Transfert de charges financières (compte 796)				200000.01
Total FONCTIONNEMENT	97846.75	297846.76		200000.01
TOTAL GENERAL	***200000.01***		***200000.01***	